

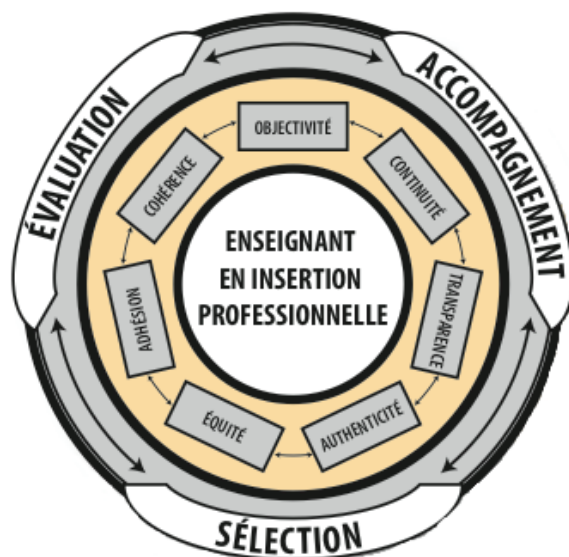


COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

C'est en enseignant que l'on apprend à enseigner

PROGRAMME D'INSERTION PROFESSIONNELLE
EN ENSEIGNEMENT

L'ACCOMPAGNEMENT





L'ACCOMPAGNEMENT EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Objectif général

L'accompagnement professionnel vise à développer l'autonomie personnelle, la responsabilité collective et les compétences liées à l'exercice de la profession enseignante.

Objectifs spécifiques pour l'accompagnateur

- Consolider et développer la pratique professionnelle tout en la valorisant;
- Contribuer à la construction identitaire de la personne enseignante;
- Développer une relation de confiance et de coopération;
- Soutenir la personne accompagnée dans son cheminement en lui donnant du renforcement et de la rétroaction;
- Donner du sens aux apprentissages expérientiels;
- Apprendre à déployer ses ressources personnelles et professionnelles tout en faisant apprendre.

Pour plus de détails, voir le document intitulé « L'accompagnateur »

Objectifs spécifiques pour la personne accompagnée

- Dans un esprit de formation continue, développer des compétences personnelles et professionnelles liées à l'exercice du rôle d'enseignant ou d'enseignante;
- Développer son sens de l'autonomie et de la responsabilité;
- En lien avec sa pratique, construire son identité d'enseignant ou d'enseignante et développer un sens plus approfondi de la profession enseignante;
- Analyser de façon réflexive les stratégies d'apprentissage utilisées, les ressources explorées et les résultats atteints;
- Mettre à profit les constats réalisés à travers les essais, les erreurs et les réussites de ses expériences.

Pour plus de détails, voir le document intitulé « L'accompagné ».

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Rôle des intervenants

L'ensemble de ce processus vise à aider l'enseignant dans son processus d'intégration. Pour y arriver, les intervenants doivent travailler en partenariat de façon à offrir le meilleur support possible à l'enseignant. Pour ce faire, ils assument les rôles et obligations suivantes :

1. Direction

- Rencontrer l'enseignant et présenter les documents relatifs à l'insertion professionnelle;
- Fournir aux enseignants le matériel nécessaire;
- Recueillir les demandes d'accompagnement;
- Aider les enseignants accompagnés à sélectionner leurs accompagnateurs;
- Aider à détecter les difficultés qui surgissent dans le déroulement du processus et, s'il y a lieu, collaborer avec la personne qui accompagne l'enseignant pour améliorer la situation;
- Aider les accompagnés dans leur tâche;
- Accompagner les équipes aux besoins.

2. Accompagné

- S'engager dans le processus d'intégration en prenant en charge son intégration;
- Développer une attitude de pratique réflexive;
- Communiquer avec la personne qui l'accompagne pour solutionner les problèmes inhérents au processus.

3. Accompagnateur

- Prendre connaissance du processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement;
- Supporter l'enseignant dans son processus d'accueil et d'intégration;
- Communiquer à la direction de l'école toutes observations susceptibles de faciliter ou d'améliorer le processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement;
- Démontrer sa capacité d'analyse réflexive au regard de sa pratique professionnelle;
- Être engagé personnellement et professionnellement dans le milieu

CAPACITÉS ET APTITUDES DE LA PART DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur met à contribution ses ressources et compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles dans le but de soutenir la personne accompagnée dans ses apprentissages et son développement.

Sur le plan personnel, l'accompagnateur :

- est en démarche réflexive;
- a le sens de l'observation;
- est capable de se remettre en question;
- est capable de transparence et d'empathie.

Sur le plan interpersonnel, l'accompagnateur :

- est capable d'être à l'écoute;
- est capable de communiquer adéquatement;
- possède une crédibilité auprès des pairs;
- est capable de gérer les différences;
- sait reconnaître l'autre (l'accompagné);
- est capable de formuler des rétroactions constructives.

Sur le plan professionnel, l'accompagnateur :

- adhère à la démarche réflexive de la Commission scolaire;
- est habile en résolution de problèmes;
- a le sens de l'organisation;
- est habile en gestion de classe;
- est impliqué dans le milieu;
- est capable de clarifier ses conceptions éducatives;
- continue de développer diverses habiletés et compétences liées à l'accompagnement;
- connaît bien et adhère à l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise

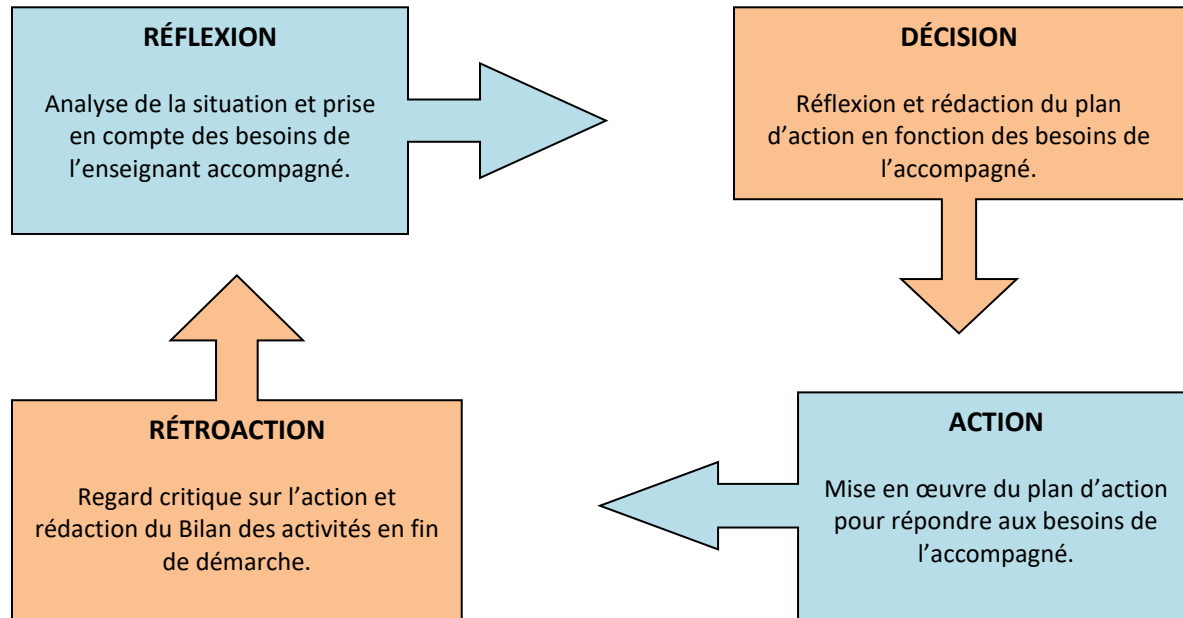
CAPACITÉS ET APTITUDES SOLLICITÉS DE LA PART DE L'ACCOMPAGNÉ

La personne accompagnée s'inscrit dans la démarche réflexive sous-tendue par l'accompagnement en se montrant :

- **ouverte** envers l'information et les rétroactions reçues;
- **capable de se remettre en question**, en faisant connaître les pistes qu'elle souhaite explorer, en présentant clairement ses préoccupations, sa problématique ou son projet, sa difficulté ou sa réussite;
- **capable de communiquer**, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en exprimant ses sentiments à l'égard de la situation;
- **engagée**, en proposant des idées, des images, des solutions, des actions; en choisissant l'intervention qui répond le mieux à son besoin et en passant à l'action; en faisant confiance et en se faisant confiance.

UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

La démarche d'accompagnement d'un accompagnateur auprès d'une personne accompagnée est un processus itératif en quatre (4) phases :



DIFFÉRENTS PROCESSUS EN INTERACTION

Processus	Chez l'accompagné...	Chez l'accompagnateur...
Apprentissage	De tous les aspects de sa profession.	De son nouveau rôle d'accompagnateur.
Coconstruction	D'un regard renouvelé sur le rôle d'enseignant.	Par la mise à contribution de son savoir d'expérience.
Transition	Par le passage d'apprenti enseignant à celui d'enseignant expérimenté.	Par la transformation de son rôle d'enseignant.
Actualisation	Par le développement du potentiel personnel et professionnel pour chaque membre de la dyade.	

DES CONDITIONS DE RÉUSSITE

- La démarche doit être LIBRE ET VOLONTAIRE tant pour l'accompagné que pour l'accompagnateur;
- L'accompagnateur ne doit PAS AVOIR DE LIEN D'AUTORITÉ sur l'accompagné;
- Un ENGAGEMENT personnel et professionnel est requis de part et d'autre;
- La CONFIANCE est essentielle à l'authenticité des échanges;
- L'AUTONOMIE doit être assurée aux dyades quant à leur fonctionnement interne;
- L'OUVERTURE au changement et à la remise en question s'avère un atout précieux.

Principe de base pour tous les acteurs : **respect de la confidentialité**
des échanges dans le cadre de la dyade l'accompagnateur/l'accompagné.

DES DÉFIS À NE PAS PERDRE DE VUE

- Les apprentissages potentiels nécessitent parfois de « désapprendre » avant d'apprendre, ce qui augmente le niveau de difficulté;
- Le temps dont les personnes disposent représente une réalité qui peut affecter l'atteinte des résultats et le degré de satisfaction retiré de cette expérience.